

Arrêté n°2022-03-17-18 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 28-30

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-18 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 28-30 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-18 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 28-30 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Luc PICHON
- Madame Sandrine BROCHARD
- Monsieur Gregory ABADIAS
- Monsieur David BABONNEAU
- Monsieur Christophe COUPEAU
- Monsieur sylvain DUBOIS
- Monsieur Vincent MAUCHAMP
- Monsieur Laurent PIZZAGALLI
- Monsieur Pierre-Olivier RENAULT
- Monsieur Christophe TROMAS

Article 2 : Collège B

- Madame Véronique BRUNET
- Monsieur Julien DURINCK
- Madame Marie-Laure DAVID
- Monsieur Pierre GODARD
- Madame Anny MICHEL
- Monsieur Julien GODET
- Madame Loranne VERNISSE
- Monsieur Cédric MASTAIL
- Monsieur Xavier MILHET
- Monsieur Fabien PAUMIER

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

